

Plan d'un sentier allant du Chemin du Saint Esprit de Jéous  
à la ferme de la D'ailbotte dont Monsieur Demal demande la suppression  
ou le détournement



**ABC** Sentier à supprimer contenant six ares, septante Centiares.  
**DBC** Sentier détourné contenant cinq ares, cinquante Centiares  
 Différence un are, vingt Centiares

6<sup>h</sup> 40<sup>c</sup>  
 5<sup>h</sup> 50<sup>c</sup>  
 -----  
 1<sup>h</sup> 20<sup>c</sup>

Certifié exact par le Géomètre Mari Dousigne.  
 D'ailbotte le 3 Décembre 1874.

A Barbier

M

Fait par le Conseil Communal,  
En séance, le 11 Janvier 1875.

Par le Conseil: Le Bourgmestre,  
Le Secrétaire,

*Blouin*  
*J. de Warlet*

MU POUR ÊTRE ANNEXÉ À SON ORDONNANCE  
DE CE JOUR N° 246573 B 25,276.

BRUXELLES, LE 3 Mars 1875.

LA DÉPUTATION PROVINCIALE

PAR ORDONNANCE:

LE PRÉSIDENT

LE GREFFIER PROVINCIAL

*Mis*

*[Signature]*